

**RÉFÉRENTIEL DE NOTATION INTERNE DES CONSEILLERS TECHNIQUES ET DES DÉLÉGUÉS
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CRITERES D'EVALUATION	COMPORTEMENT OBSERVABLE	INDICATEUR	RÉALISATION	NOTE CORRESPONDANTE
RESPECT DES VALEURS ETHIQUES ET DEONTOLOGIQUES				
1. Ponctualité/Assiduité/Disponibilité	1.1. Respecte et fait respecter les horaires de travail par les responsables des services supervisés, conformément aux dispositions en vigueur	Nombre de retards ou départs avant l'heure injustifiés (CT ou DDG)	0	5
			1	4
			2	3
			Plus de 2	1
		Taux de respect des horaires de travail par les responsables des services supervisés	100%	5
			99%-90%	4
			89%-75%	3
			74%-50%	2
	Moins de 50%		1	
	1.2. Est présent à son poste de travail	Nombre d'absences injustifiées au poste de travail	0	5
			1	4
			2	3
Plus de 2			1	

CRITERES D'EVALUATION	COMPORTEMENT OBSERVABLE	INDICATEUR	RÉALISATION	NOTE CORRESPONDANTE
	1.3. Est disponible pour nécessités de service	Nombre de cas d'indisponibilités injustifiés	0 1 2 Plus de 2	5 4 3 1
2. Probité/Intégrité /Dignité	2.1. Applique et veille à l'application des valeurs de bonne moralité et de comportement incorruptible par les responsables des services supervisés	Nombre de manquements	0 À partir de 1	5 -5
3. Respect du devoir de réserve	3.1. Observe et fait observer la discrétion et le devoir de réserve, en toutes circonstances par les responsables des services supervisés	Nombre de manquements	0 À partir de 1	5 1

CRITERES D'EVALUATION	COMPORTEMENT OBSERVABLE	INDICATEUR	RÉALISATION	NOTE CORRESPONDANTE
	3.2. Respecte et veille à la non-expression des opinions politiques et religieuses par les responsables des services supervisés	Nombre de manquements	0	5
			1	4
			2	3
			Plus de 2	1
4. Respect de la hiérarchie et des collaborateurs	4.1. Adopte des comportements ou tient des propos respectueux à l'égard de son supérieur hiérarchique	Nombre de manquements	0	5
			1	2
			À partir de 2	1
	4.2. Respecte les instructions du supérieur hiérarchique	Nombre de manquements	0	5
			À partir de 1	1
	4.3. Organise des rencontres périodiques avec les responsables des services supervisés	Nombre de réunions de service organisées	À partir de 3	5
			2	4
1			3	
0			1	

CRITERES D'EVALUATION	COMPORTEMENT OBSERVABLE	INDICATEUR	RÉALISATION	NOTE CORRESPONDANTE
	4.4. Traite les collaborateurs (Responsables de service et agents) /collègues avec respect	Nombre de manquements	0	5
			1	2
			À partir de 2	1
5. Qualité des relations humaines	5.1. Favorise des relations cordiales entre les Responsables de service de sa sphère de compétence	Nombre de manquements	0	5
			1	2
			À partir de 2	1
	5.2. Favorise la solidarité et la cohésion entre les Responsables de services de sa sphère de compétence	Taux de participation des Chefs de poste aux actions de solidarité et de cohésion initiées	100%	5
			99%-90%	4
			89%-75%	3
			74%-50%	2
		Moins de 50%	1	
PERFORMANCE AU POSTE DE TRAVAIL				
6. Professionnalisme	6.1. Traite les dossiers selon les procédures en vigueur et les délais fixés	Nombre de non-conformités enregistrées	0	5
			1	4
			2	3
			Plus de 2	1

CRITERES D'EVALUATION	COMPORTEMENT OBSERVABLE	INDICATEUR	RÉALISATION	NOTE CORRESPONDANTE
	6.2. Veille au traitement des dossiers, par les Chefs de poste, conformément aux procédures en vigueur et aux délais fixés	Nombre de non-conformités enregistrées	0	5
			1	4
			2	3
			Plus de 2	1
	6.3. Veille à l'appropriation de la Politique managériale par les Responsables de poste	Nombre de rencontres portant sur la Politique managériale	À partir de 3	5
			2	4
			1	3
			0	1
SATISFACTION DU CLIENT				
7. Relation client	7.1. Veille au respect des engagements de service sur l'accueil physique et l'accueil téléphonique par les Chefs de poste	Nombre de manquements	0	5
			À partir de 1	1
	7.2. Veille au traitement du client avec respect et courtoisie par les Chefs de poste	Nombre de manquements	0	5
			À partir de 1	1